



Caractéristiques des EPI

| | | PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| | | PREPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : | | NETTOYAGE | |
| | | | TRACTEUR AVEC CABINE FERMEE | TRACTEUR SANS CABINE | | |
| GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C) | | Réutilisables | À usage unique (*) | À usage unique | Réutilisables | |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | | | | | |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3) | | | | | | |

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas de contact avec la culture traitée

Zeppos (AMM2220619) 30 g/kg méso-sulfuron-méthyl + 6 g/kg iod-sulfuron-méthyl-sodium + 90 g/kg méfenpyr-diéthyl. Marque déposée de et détenteur homologation : Globachem NV. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 en cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales d'hiver. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales de printemps, de 20 m comportant un DVP non traité de 20 m en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver. Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une ZNT de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur céréales à la dose maximale de 300 g/ha et de 20 m par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur céréales à la dose maximale de 480 g/ha. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, cf <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, cf l'étiquette ou www.phytodata.com.

- Danger
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Distribué par Belchim Crop Protection, 3 allée des Chevreuils 69380 Lissieu. T. 04 78 83 40 66. www.belchim.fr
Agrément NCO0838 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Sept.22



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.